

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2010

Révision: 09.03.2010

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**

- **Nom du produit: Chemotop O2**

- Code du produit: 0596
- Emploi de la substance / de la préparation Traitement de l'eau

- **Producteur/fournisseur:**

Laboratoires CHEMOFORM France SARL
16, rue de Reims, B.P. 232, F-67006 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 61 97 35, Fax : 03 88 61 24 95
info@chemoform.com

- **Service chargé des renseignements:** Laboratoires CHEMOFORM France SARL

- **Renseignements en cas d'urgence:**

Centre Hospitalier Universitaire, Centre Anti-Poisons
29 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, 54000 NANCY
Tél. : 03 83 32 36 36
<http://www.chu-nancy.fr>

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xn Nocif

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **Éléments d'étiquetage SGH**

**Danger**

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant.

**Danger**

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Attention**

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H335+H336 - Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Prévention:**

P221 Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

- **Intervention:**

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2010

Révision: 09.03.2010

Nom du produit: Chemotop O2

(suite de la page 1)

- **Stockage:**
P405 Garder sous clef.
- **Élimination:**
P501 Éliminer le contenu/récepteur conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 7722-84-1	peroxyde d'hydrogène en solution	25-50%
EINECS: 231-765-0	C, Xn, O; R 8-20/22-34	
	Danger: 2.13/1; 3.2/1A	
	Attention: 3.1.O/4, 3.1.I/4	

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Remarques générales:**
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation:**
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Protéger l'oeil intact.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **Après ingestion:**
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
Eau pulvérisée
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Porter un vêtement personnel de protection.
Mettre les personnes en sécurité.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2010

Révision: 09.03.2010

Nom du produit: Chemotop O2

(suite de la page 2)

- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.
Ne pas fermer les récipients de sorte qu'ils soient imperméables aux gaz.
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Tenir à l'abri de la chaleur.
Peut exploser s'il est mélangé avec des substances organiques.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Sols et murs sans jointure et plats.
Prévoir des sols résistant aux acides.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
Ne pas conserver avec les agents de réduction.
Ne pas conserver avec des métaux.
Ne pas stocker avec les matières inflammables.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution
VME 1,5 mg/m³, 1 ppm
- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2010

Révision: 09.03.2010

Nom du produit: Chemotop O2

(suite de la page 3)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Caoutchouc naturel (Latex)

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir

Gants en tissu épais

- **Protection des yeux:**

Protection du visage

Lunettes de protection anti-bris de verre



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:**

Vêtement de protection étanche

Bottes

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales**

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Piquante

- **Changement d'état**

Point de fusion: -33 °C

Point d'ébullition: 108 °C

- **Point d'inflammation:** Non applicable.

- **Température d'inflammation:**

Température de décomposition: ca. 113 °C

- **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

- **Pression de vapeur à 20 °C:** 3070 Pa

- **Densité à 20 °C:** 1,132 g/cm³

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Entièrement miscible

- **valeur du pH à 20 °C:** < 3,5

- **Viscosité:**

Dynamique à 20 °C: 1,8 mPas

- **Teneur en solvants:**

Solvants organiques: 0,0 %

VOC (CE) 0,00 %

OCOV (Suisse) 0,00 %

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Décomposition thermique exothermique.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2010

Révision: 09.03.2010

Nom du produit: Chemotop O2

(suite de la page 4)

- **Substances à éviter:**
- **Réactions dangereuses**
Réactions au contact des agents de réduction.
Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
Réactions aux agents d'oxydation.
Réactions au contact de certains métaux.
Réactions aux alcalis puissants.
- **Produits de décomposition dangereux:**
Hydrogène
Oxygène

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution
Oral LD50 1,232 mg/kg (rat)
Dermique LD50 > 2000 mg/g (lapin)
- **Effet primaire d'irritation:**
• de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.
• des yeux: Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Nocif
Irritant

12 Informations écologiques

- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:**
De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 5.1 Matières comburantes.
- **Indice Kemler:** 58
- **No ONU:** 2014
- **Groupe d'emballage:** II
- **Etiquette de danger:** 5.1+8

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2010

Révision: 09.03.2010

Nom du produit: Chemotop O2

(suite de la page 5)

- **Désignation du produit:** 2014 PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE
- **Catégorie de transport:** 2
- **Code de restriction en tunnels:** E

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):


- **Classe IMDG:** 5
- **No ONU:** 2014
- **Label:** 5.1+8
- **Groupe d'emballage:** II
- **Marine Polluant:** Oui
Signe conventionnel (poisson et arbre)
- **Désignation technique exacte:** HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:


- **Classe ICAO/IATA:** 5.1
- **No ID ONU:** 2014
- **Label:** 5.1+8
- **Groupe d'emballage:** II
- **Désignation technique exacte:** HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION
- **"Règlement type" de l'ONU:** UN2014, PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE, 5.1 (8), II

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:


Xn Nocif

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

peroxyde d'hydrogène en solution

Phrases R:

- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.

Phrases S:

- 2 Conserver hors de portée des enfants.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.
- 37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Identification particulière de certaines préparations:

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Désignation et concentration des substances actives selon la directive 98/8/CE

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution: 350 mg/g

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2010

Révision: 09.03.2010

Nom du produit: Chemotop O2

(suite de la page 6)

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases R importantes:

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

34 Provoque des brûlures.

8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

F